



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11) EP 2 098 378 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.09.2009 Bulletin 2009/37

(51) Int Cl.:
B42D 5/00 (2006.01) **B43M 17/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: 09154656.4

(22) Date de dépôt: 09.03.2009

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(30) Priorité: 07.03.2008 FR 0801268

(71) Demandeur: **DEFINOV**
69150 Decines Charpieu (FR)

(72) Inventeur: **Demonceaux, David**
69006 Lyon (FR)

(74) Mandataire: **Jeannet, Olivier**
JEANNET & Associés
26 Quai Claude Bernard
69007 Lyon (FR)

(54) Ensemble d'éléments permettant de noter ou de se remémorer une ou plusieurs informations

(57) Selon l'invention, cet ensemble (1) comprend au moins un élément inscriptible (2) en matériau rigide ou semi-rigide comprenant une surface qui permet de noter et d'effacer des informations et présentant une zone de bordure non rectiligne définissant un polygone de sustentation qui permet à l'élément inscriptible (2) de tenir dans une position dressée stable lorsque cet élément est posé sur une surface..

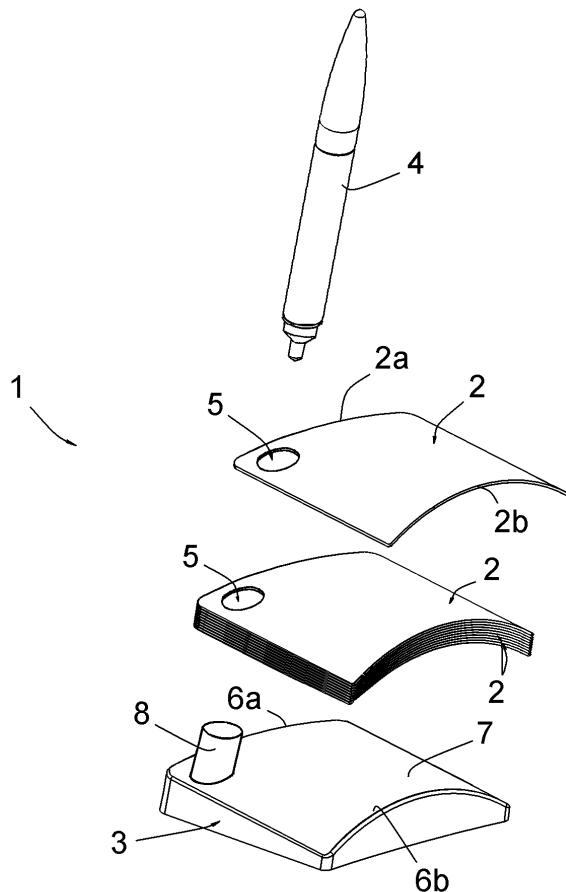


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble d'éléments permettant de noter ou de se remémorer une ou plusieurs informations.

[0002] Pour noter ou se remémorer quelque chose, il est actuellement courant d'utiliser des notes en papier comprenant des bandes d'adhésif repositionnables, ces notes étant notamment commercialisées sous la marque Post-it®. Après utilisation, les notes sont jetées.

[0003] Ces notes existantes ont pour inconvénient d'avoir un coût d'utilisation non négligeable, compte tenu de leur caractère consommable. Cette consommation de papier et d'adhésif ne va pas dans le sens des préoccupations écologiques actuelles. De plus, ces notes peuvent ne pas être toujours très lisibles, pouvant notamment être recouvertes par d'autres éléments présents sur un bureau, ou pouvant être arrachées.

[0004] Le document US 2 553676, de 1951, décrit un dispositif formant un bloc-notes, agencé, de manière permanente ou détachable, sur un bracelet, une montre-bracelet ou tout élément de même nature. Les feuilles de ce bloc-notes sont reliées de manière permanente à une extrémité d'une plaque de support, au moyen d'œillets, anneaux ou similaires.

[0005] Ce dispositif n'a pas la même utilisation que les notes précitées et ne permet pas de remédier aux inconvénients de celles-ci mentionnés plus haut.

[0006] La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

[0007] À cet effet, l'ensemble d'éléments qu'elle concerne comprend au moins un élément inscriptible en matière rigide ou semi-rigide comprenant une surface qui permet de noter et d'effacer des informations et présentant une zone de bordure non rectiligne définissant un polygone de sustentation qui permet à l'élément inscriptible de tenir dans une position dressée stable lorsque cet élément est posé sur une surface.

[0008] L'édit élément inscriptible est ainsi résistant et est réutilisable. De plus, dans ladite position dressée stable, il est parfaitement visible lorsqu'il est posé sur une surface telle qu'un bureau.

[0009] L'élément inscriptible peut être en toute matière appropriée ; il peut s'agir d'une matière pouvant par elle-même, de par sa nature et son aspect de surface, être apte à recevoir des informations écrites sur elle et permettre d'effacer ces informations par simple essuyage ; il peut également s'agir d'une matière ne présentant pas intrinsèquement cette propriété, tel qu'un papier fort ou un carton, comprenant un revêtement ou une enduction présentant ladite propriété, par exemple comprenant un film en silicone.

[0010] Ladite conformation de ladite zone de bordure peut notamment consister dans le fait que cette zone présente une forme courbe, ondulée, en ligne brisée ou autres, propre à constituer ledit polygone de sustentation.

[0011] De préférence, ledit élément inscriptible pré-

sente un bord rectiligne du côté opposé à ladite zone de bordure, et présente une forme sensiblement plane du côté de ce bord rectiligne, constituant ladite surface permettant de noter et d'effacer les informations, cette forme évoluant progressivement en direction du bord opposé à ce bord rectiligne, pour former, au niveau de ce bord opposé, ladite zone de bordure.

[0012] L'élément inscriptible a ainsi une structure simple, en une feuille continue.

[0013] Lorsque ladite zone de bordure est courbe d'un bord latéral à l'autre de l'élément inscriptible, cet élément inscriptible présente ledit bord rectiligne du côté opposé à ladite zone de bordure, et se courbe progressivement en direction du bord opposé à ce bord rectiligne, pour former finalement la zone de bordure courbe.

[0014] De préférence, l'ensemble d'éléments comprend une pluralité d'éléments inscriptibles tels que celui précité, de conformations identiques, de telle sorte que ces éléments puissent être empilés les uns sur les autres.

[0015] Les éléments inscriptibles peuvent ainsi former un bloc d'éléments inscriptibles empilés et être retirés tour à tour de ce bloc pour permettre de noter ou de se remémorer une pluralité d'informations.

[0016] Avantageusement, l'ensemble d'éléments comprend une embase de support d'une pluralité d'éléments inscriptibles, comprenant des moyens de positionnement des éléments les uns par rapport aux autres et/ou de positionnement des éléments inscriptibles par rapport à l'embase.

[0017] Ces moyens de positionnement peuvent comprendre une surface de réception d'une pile d'éléments inscriptibles, présentant une forme complémentaire de celle des éléments inscriptibles. Cette forme peut notamment être sensiblement plane au niveau d'un bord rectiligne, et se courber progressivement en direction d'un bord opposé à ce bord rectiligne, de manière à former un bossage courbe convexe, correspondant à la courbure que présentent les zones de bordure des éléments inscriptibles.

[0018] Lesdits moyens de positionnement peuvent également comprendre :

- un plot solidaire de l'embase, et
- des trous aménagés dans les éléments inscriptibles, venant en coïncidence les uns des autres lorsque ces éléments sont empilés, les éléments inscriptibles pouvant, grâce à ces trous, être engagés de manière ajustée sur ledit plot de l'embase.

[0019] Avantageusement, dans ce cas, ledit plot forme à son extrémité une zone de réception d'un crayon, stylo ou similaire permettant d'écrire sur les éléments inscriptibles avec possibilité d'effacement des écritures.

[0020] Ce crayon, stylo ou similaire peut ainsi être facilement monté sur l'embase.

[0021] L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront, en référence au dessin schématique annexé, représentant,

à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée de l'ensemble d'éléments qu'elle concerne.

La figure 1 est une vue en perspective de cet ensemble d'éléments, dans une position prête pour l'utilisation ;

la figure 2 est une vue de l'ensemble d'éléments similaire à la figure 1, en éclaté, un élément inscriptible ayant été séparé d'autres éléments inscriptibles identiques, et

la figure 3 est une vue en perspective d'un de ces éléments inscriptibles en position dressée.

Les figures 1 et 2 représentent un ensemble 1 d'éléments permettant de noter ou de se remémorer une ou plusieurs informations, comprenant une série de cartes 2 rigides ou semi-rigides, une embase 3 et un stylo 4.

[0022] Les cartes 2 comprennent chacune une surface qui permet de noter des informations sur elle au moyen du stylo 4 et d'effacer ces informations par simple essuyage. Ces cartes 2 peuvent être en matière synthétique, ou en carton comprenant une enduction ou un revêtement approprié, par exemple un film en silicone.

[0023] Comme le montrent plus particulièrement la figure 2, chaque carte 2 présente un bord rectiligne 2a sur un côté et un bord arrondi 2b sur le côté opposé. Elle présente une forme sensiblement plane du côté de ce bord rectiligne 2a, constituant une surface permettant de noter et d'effacer les informations, qui se courbe progressivement en direction du bord courbe 2b.

[0024] Au niveau de ce bord courbe 2b, la carte 2 présente ainsi une zone de bordure courbe lui permettant, comme le montre la figure 3, de tenir dans une position dressée stable lorsqu'elle est posée sur une surface.

[0025] Les cartes 2 peuvent cependant être empilées les unes sur les autres, ainsi que le montrent les figures 1 et 2, les zones de bordure courbes de ces cartes ne faisant pas obstacle à cet empilement.

[0026] Les cartes 2 comprennent en outre des trous 5 aménagés au travers d'elles, venant en coïncidence les uns des autres lorsque ces cartes sont empilées.

[0027] L'embase 3 forme un support de réception d'une pluralité de cartes 2, et comprend à cet effet une surface 6 de réception d'une pile de cartes 2, présentant une forme complémentaire de celle de ces cartes. Cette surface 6 est donc sensiblement plane ou faiblement courbée au niveau d'un bord 6a et se courbe progressivement en direction d'un bord 6b opposé à ce bord rectiligne 6a, de manière à former un bossage courbe convexe 7, correspondant à la courbure que présentent les zones de bordure des cartes 2.

[0028] L'embase 3 comprend également un plot 8 sur lequel les cartes 2 peuvent, grâce aux trous 5, être engagées de manière ajustée.

[0029] La surface 6 est le plot 8 formé par conséquent des moyens de positionnement des cartes 2 par rapport à l'embase 3 et positionnement de ces cartes 2

les unes par rapport aux autres.

[0030] Le plot 8 comprend par ailleurs, au niveau de son extrémité libre, une cavité de réception de l'extrémité d'écriture du stylo 4, permettant de protéger cette extrémité et de maintenir le stylo 4 dans une position dans laquelle il peut être aisément saisi.

[0031] Comme cela apparaît de ce qui précède, l'invention fournit un ensemble 1 d'éléments présentant les avantages déterminants d'avoir un faible coût d'utilisation, compte tenu du caractère non consommable des cartes 2, et de permettre que ces dernières soient toujours très lisibles, pouvant être placées en position dressée sur une surface telle qu'un bureau.

[0032] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle s'étend à toutes les formes de réalisations couvertes par les revendications ci-annexées.

20 Revendications

1. Ensemble (1) d'éléments permettant de noter ou de se remémorer une ou plusieurs informations, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins un élément inscriptible (2) en matériau rigide ou semi-rigide comprenant une surface qui permet de noter et d'effacer des informations et présentant une zone de bordure non rectiligne définissant un polygone de sustentation qui permet à l'élément inscriptible (2) de tenir dans une position dressée stable lorsque cet élément est posé sur une surface.
2. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite conformation de ladite zone de bordure consiste dans le fait que cette zone présente une forme courbe.
3. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ledit élément inscriptible (2) présente un bord rectiligne (2a) du côté opposé à ladite zone de bordure, et présente une forme sensiblement plane du côté de ce bord rectiligne (2a), constituant ladite surface permettant de noter et d'effacer les informations, cette forme évoluant progressivement en direction du bord (2b) opposé à ce bord rectiligne (2a), pour former, au niveau de ce bord opposé, ladite zone de bordure courbe.
4. Ensemble (1) d'éléments selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'il** comprend une pluralité d'éléments inscriptibles (2) tels que celui précité, de conformations identiques, de telle sorte que ces éléments (2) puissent être empilés les uns sur les autres.
5. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 4, **caractérisé en ce qu'il** comprend une embase (3) de support d'une pluralité d'éléments inscriptibles

(2), comprenant des moyens (5, 6, 8) de positionnement des éléments inscriptibles (2) les uns par rapport aux autres et/ou de positionnement des éléments inscriptibles (2) par rapport à l'embase (3).

5

6. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les moyens de positionnement comprennent une surface (6) de réception d'une pile d'éléments inscriptibles (2) présentant une forme complémentaire de celle des éléments inscriptibles (2). 10
7. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 3 et la revendication 6, **caractérisé en ce que** ladite surface de réception (6) présente une forme sensiblement plane au niveau d'un bord rectiligne (6a), se courbant progressivement en direction d'un bord (6b) opposé à ce bord rectiligne (6a), de manière à former un bossage courbe convexe (7), correspondant à la courbure que présentent les zones de bordure des éléments inscriptibles (2). 15
8. Ensemble (1) d'éléments selon l'une des revendications 5 à 7, **caractérisé en ce que** les moyens de positionnement comprennent : 20
- un plot (8) solidaire de l'embase (3), et
 - des trous (5) aménagés dans les éléments inscriptibles (2), venant en coïncidence les uns des autres lorsque ces éléments sont empilés, les éléments inscriptibles (2) pouvant, grâce à ces trous (5), être engagés de manière ajustée sur ledit plot (8) de l'embase (3). 25
9. Ensemble (1) d'éléments selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** ledit plot (8) forme à son extrémité une zone de réception d'un crayon, stylo (4) ou similaire permettant d'écrire sur les éléments inscriptibles (2) avec possibilité d'effacement des écritures. 30
- 40

45

50

55

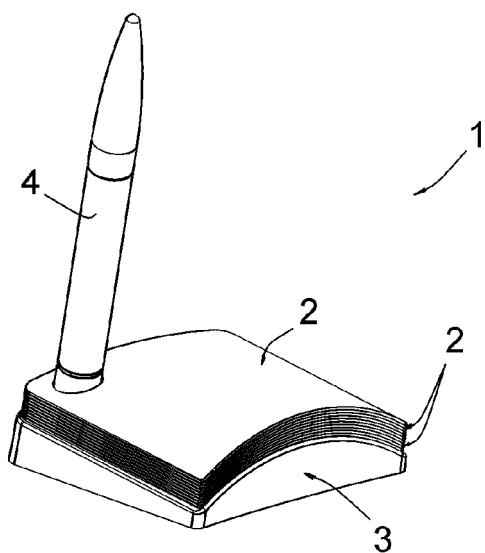


FIG. 1

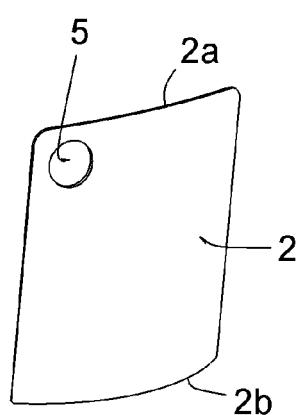


FIG. 3

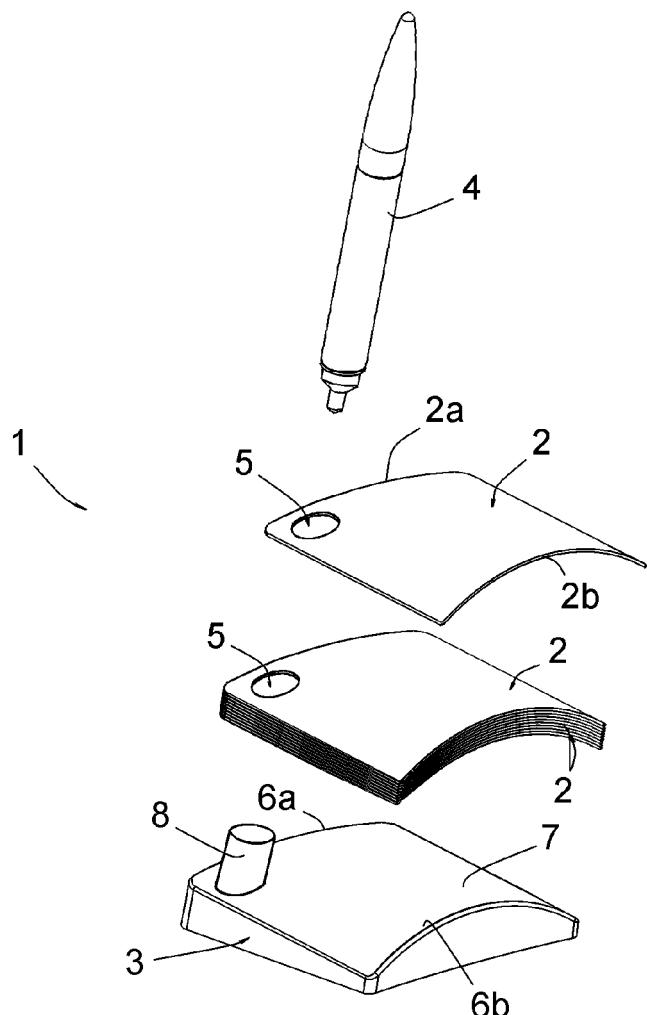


FIG. 2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 09 15 4656

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US 2 553 676 A (JACOB ROOS FRANCOIS) 22 mai 1951 (1951-05-22) * colonnes 1,2; figures 1,2 *	1-7	INV. B42D5/00 B43M17/00
X	US 1 544 994 A (KODY KOHN) 7 juillet 1925 (1925-07-07) * le document en entier *	1-4	
X	GB 603 772 A (PERCY JOSEPH GILLESPIE) 22 juin 1948 (1948-06-22) * le document en entier *	1-4	
A	DE 29 42 077 A1 (HARENDR EGON) 30 avril 1981 (1981-04-30) * revendications 1-3; figures 1,2 *	1,4	
A	FR 991 257 A (ARMAND BABAIAAN) 3 octobre 1951 (1951-10-03) * le document en entier *	1,4,5,8	
A	GB 12140 A A.D. 1912 (WALKER JOHN [GB]) 22 mai 1913 (1913-05-22) * le document en entier *	1,5,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	GB 2 318 547 A (NEUTRIK AG [LI]) 29 avril 1998 (1998-04-29) * le document en entier *	1,5,6	B42D B43M B43L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
3	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 3 juin 2009	Examinateur Curt, Denis
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 15 4656

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-06-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 2553676	A	22-05-1951	AUCUN		
US 1544994	A	07-07-1925	AUCUN		
GB 603772	A	22-06-1948	AUCUN		
DE 2942077	A1	30-04-1981	AUCUN		
FR 991257	A	03-10-1951	AUCUN		
GB 191212140	A	22-05-1913	AUCUN		
GB 2318547	A	29-04-1998	AT 404006 B DE 19642973 A1	27-07-1998 23-04-1998	

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2553676 A [0004]
- US 1951 A [0004]